N° 6776/2020-166

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

# COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**
**Approbation de la convention pour la participation financière aux frais de l'Aérodrome Mende-Brenoux avec le Département de la Lozère**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance Publique du 19 novembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Publié le 25 NOV. 2020
Le Président,

Communauté de Communes Place Charles de Gaulle 48002 MENDE Cedex Cœur de Lozère

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6776-2020-166-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etaient présents** : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

**Etaient représentées** : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

**Etait absent** : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent TOIRON 6ème Vice-Président expose :

Par délibération en date du 21 avril 2016, notre assemblée a délibéré en faveur de la reprise de la compétence aéronautique de l'aérodrome de Mende-Brenoux, précédemment exercée par la CCI de la Lozère.
Elle a en outre adopté, par délibération en date du 7 juillet 2016, la convention pour participations financières aux frais de fonctionnement de l'aérodrome, convention conclue du 23 juillet 2016 au 31 décembre 2019.

Cette convention étant arrivée à expiration, il s'avère nécessaire de la renouveler. Par délibération en date du 18 septembre 2020, le Département de la Lozère s'est prononcé favorablement sur cette convention, prévoyant une participation financière en fonctionnement et en investissement.

La convention met en place un comité de gestion afin d'assurer la gestion de l'aérodrome, composé de deux représentants du Conseil Départemental de la Lozère et de deux représentants de la Communauté de Communes Cœur de Lozère, chacuns avec voix délibérative.

Compte tenu de leur savoir-faire et de leur engagement vis-à-vis de cette infrastructure, siègeront avec voix consultative :
- Un représentant de la Mairie de Brenoux
- Deux représentants de la CCI de la Lozère

Les décisions du comité de gestion sont prises à l'unanimité des membres à voix délibérative.
Le comité de gestion est compétent pour :
- Examiner l'activité et arrêter les moyens de promouvoir l'Aérodrome ;
- Proposer les orientations du Budget Annexe « Aérodrome Mende-Brenoux » de la Communauté de Communes Cœur de Lozère
- Examiner les comptes du Service "Aérodrome" de la Communauté de communes Cœur de Lozère et plus généralement pour examiner tout projet susceptible de contribuer au développement de l'aérodrome de Mende-Brenoux et du tourisme aérien.

Il se réunit au moins deux fois par an, pour arrêter les orientations de l'exercice à venir et la participation des partenaires à l'équilibre du budget, et aussi souvent que nécessaire, sur la demande de l'un de ses Membres.

La participation financière annuelle du Conseil Départemental de la Lozère est égale à celle de notre collectivité, plafonnée à 40 000 €. Après couverture du déficit de fonctionnement, si l'aide maximale de 40 000 €, n'a pas été utilisée en totalité, le reliquat sera affecté pour permettre de financer des dépenses d'investissement sur l'année en cours y compris sur l'exercice 2023.

La convention de gestion est conclue pour les périodes budgétaires 2020-2021 et 2022. Si l'un des partenaires financiers ne souhaite pas renouveler sa contribution financière au terme de cette convention, il lui appartiendra d'en informer ses partenaires financiers au maximum en Septembre 2022, lors du Comité de Gestion relatif à l'élaboration du budget prévisionnel

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6776-2020-166-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

En cas d'inexécution totale ou partielle des clauses de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée avec un préavis de six mois et les partenaires se réservent le droit d'exiger le reversement de tout ou partie des sommes engagées.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de convention pour la participation financière aux frais de fonctionnement de l'Aérodrome Mende-Brenoux avec le Département de la Lozère tel qu'exposé ci-dessus.
- **DE DESIGNER** M. Laurent SUAU et Mme Elizabeth MINET-TRENEULE représentants titulaires de la Communauté de Communes Cœur de Lozère appelés à siéger au comité de gestion
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des participations financières envisagées
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention dont le projet est joint en annexe
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et à effectuer l'ensemble des démarches afférentes à cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6776-2020-166-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020